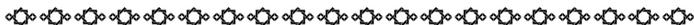


**L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'ALGERIE ET L'UNION EUROPEENNE UE  
ET SES CONSEQUENCES SUR SON ADHESION A L'OMC**

**Par Dr. CHIKHA-BELGACEM khalifa**

**Faculté des Sciences Economiques et de Gestion  
Université d'Alger**



La mondialisation est un processus qui a pour objectif de donner au monde une nouvelle configuration, après la disparition de sa bipolarité avec celle du bloc des pays de l'Est. Cette restructuration passe obligatoirement par la constitution de regroupements régionaux visant à faire face à ce processus irréversible. Dans le cadre de ces rapprochements régionaux, l'Algérie a signé l'accord d'association avec les pays de l'Union européenne UE. Il convient à ce titre de se poser la question de l'opportunité sociale d'un tel accord et de celui du projet de son adhésion à l'OMC.

L'analyse d'une telle question ne peut se faire sans une approche précise des clauses d'un tel accord, en ce qui concerne les tarifs douaniers, la mise à niveau des entreprises algériennes et le problème des prix internes de l'énergie en Algérie.

**1)- Les éléments de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE :**

La position géographique de l'Algérie, sa proximité de l'Union européenne et la dotation des uns et des autres en produits et services ont été historiquement à l'origine de l'importance de leurs échanges commerciaux . En effet, la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne sont les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie. La signature de l'Accord d'association avec l'UE constitue une étape importante et surtout essentielle en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

Les principaux éléments de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE, tournent autour d'un dialogue politique et économique dont l'objectif est l'établissement progressif d'une

zone de libre-échange en conformité avec les règles de l'OMC. Ces dispositions concernent d'une part :

- La liberté d'établissement.
- La libéralisation des services.
- La libre circulation des marchandises et des capitaux.
- L'application des règles communautaires de concurrence.

Celles-ci concernant aussi :

- Le domaine de la justice et des affaires intérieures.
- Le renforcement de la coopération économique et financière.
- L'établissement de la coopération dans le domaine culturel et social.

L'accord prévoit aussi l'instauration d'un conseil et d'un comité d'association disposant de pouvoirs de décisions.

Il convient de souligner une fois de plus l'importance de cet accord vu le volume des échanges entre les deux parties. En 2000, l'UE absorbait près de 63% des exportations de l'Algérie et fournissait un peu moins de 60% (58%) des marchandises importées par cette dernière. Mais à ce titre il convient d'observer que l'économie algérienne reste excessivement tributaire de la rente dégagée par le secteur des hydrocarbures dont les exportations dépassent les 97% de leur valeur totale. Pour cet ensemble de raisons, l'accord d'association avec l'UE interpelle plus que jamais les autorités algérienne en vue de la mise en place d'une nouvelle dynamique pour le développement d'un secteur industriel exportateur hors hydrocarbures, mais concurrentiel, avant l'ouverture de ses frontières au libre-échange. Quant au secteur agricole, le programme national de développement agricole (PNDA) est destiné en principe à mettre à niveau ce secteur.

Concrètement, les principaux défis économiques et sociaux auxquels l'Algérie doit faire face sont :

- La mise en oeuvre du programme de privatisation.
- La mise à niveau du secteur industriel hors hydrocarbures et du cadre réglementaire
- L'assainissement du secteur financier.
- La création d'emplois.

- La construction et la réhabilitation des logements.

Dans le cadre de la coopération financière, le programme MEDA joue un rôle primordial entre les deux parties. Dans ce sens, la période 1996 -1999 a vu le transfert de 164 millions d'euros au profit de plusieurs opérations, dont la facilité d'ajustement structurel (125 millions d'euros dont 30 millions d'euros pour MEDA) :

- La promotion des PME (57 millions d'euros).
- L'appui à la restructuration industrielle et la privatisation (38 millions d'euros).
- La modernisation du secteur financier (23 millions d'euros).
- La bonification d'intérêt d'un prêt de la BEI à des projets de dépollution industrielle (10,7 millions d'euros).

Depuis 2000, 90 millions d'euros ont été engagés par quatre nouveaux programmes:

- L'appui à la réforme des télécommunications et des services postaux (17 millions d'euros).
- L'appui aux journalistes et aux médias (05millins d'euros).
- L'appui à la modernisation de la police (8 millions d'euros).
- La réforme de la formation professionnelle (60 millions d'euros).

A la fin de l'année 2001, le nouveau programme indicatif national pour la période 2002-2004 avait reçu l'avis favorable du comité MED. Il sera orienté essentiellement vers la mise en oeuvre de l'accord d'association ; ces quatre axes d'interventions sont :

- L'appui aux réformes économiques et le renforcement des institutions de l'économie de marché.
- Le développement des infrastructures.
- Le développement des ressources humaines.
- L'état de droit et la bonne gouvernance.

Toutes ces dispositions prises dans le cadre de l'accord d'association vont dans le sens d'une suppression progressive des droits de douane à l'importation.

## **2)- Les tarifs douaniers :**

Sur ce plan, l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE prévoit:

- Pour les produits industriels le démantèlement tarifaire s'effectuera en trois étapes.
- Pour les matières premières et demi-produits les droits de douanes sont ramenées de 15 % à 5% dès la mise en oeuvre de l'accord. A l'issue d'une

étape intermédiaire d'une durée de 5 ans à partir de la date de la mise en oeuvre, les taux de droits de douanes seront alors ramenés à zéro.

- Pour les biens d'équipement, les droits de douane diminueront chaque année de 20 %.

La troisième étape sera étalée sur 10 ans et concernera les produits finis pour lesquels les droits de douane diminueront chaque année de 10% .

En ce qui concerne les produits agricoles, les facilités ou concessions réciproques de 1976 sont reconduites. Dès la mise en oeuvre de l'accord, l'introduction des produits qui constituent le commerce traditionnel, entre l'Algérie et l'UE notamment, les dattes, le blé, le lait, le beurre et les produits de la pêche sera facilitée ..Quant aux produits transformés, tels que les boissons, la levure, le concentré de tomate, ils bénéficieront également de ces facilités.

En ce qui concerne les services, l'accord ouvre des possibilités de développer le commerce pour les deux parties. L'accord général de l'OMC sur les services AGCS sera appliqué. Ainsi, il n'y aura pas de discrimination entre les entreprises locales et celles de l'UE.

Cependant, toutes ces mesures prévues par l'accord d'association doivent inciter l'Algérie à mettre plus de volonté pour la mise à niveau de ses entreprises.

### **3)- La mise à niveau des entreprises algériennes :**

La mise à niveau des entreprises algériennes pose à l'Algérie de nombreux problèmes :

Le forum des chefs d'entreprises en Algérie indique que la multiplicité des programmes de mises à niveau marque l'absence d'une stratégie cohérente du gouvernement.

En effet, alors que l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE se rapproche et que le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC s'accélère, l'amélioration des capacités concurrentielles des entreprises algériennes semble évoluer à un rythme plus lent que celui du démantèlement tarifaire. Selon le gouvernement, il existe 12 programmes différents de « mise à niveau des entreprises ». certains ont bénéficié de la contribution des structures onusiennes, comme l'Office des nations unies pour le développement industriel (ONUDI). D'autres ont bénéficié de

l'aide financière de pays européens comme l'Allemagne, comme pour les cimenteries algériennes par exemple. Les deux principaux programmes demeurent toutefois ceux pilotés l'un par le ministère de la PME-PMI (financé par l'UE) et l'autre par le ministère de l'industrie.

Le premier programme prévoit un «diagnostic des entreprises touchant leur positionnement stratégique et leurs stratégie de développement ». Ce diagnostic précède les actions concrètes de soutien au niveau du management et de l'équipement. Le second programme consiste également en la réalisation d'études de diagnostic au profit des sociétés sélectionnées selon les critères de viabilité. Ces études sont financées à 70 % par le fond national pour la promotion de la compétitivité industrielle (FNPCI) dans la limite de 3 millions de dinars. Elles sont le préalable à la réalisation d'investissements non matériels (management et normalisation) et matériels (rénovation des équipements, etc..)qui, pour l'essentiel, seraient financés sur les fonds propres des entreprises. Les aides gouvernementales à ce niveau se limitent, en fait, au financement de 50% des investissements non matériels (assistance technique, etc...) et de 15 % maximum des investissements matériels. A la différence du programme destiné au PME, celui du ministère de l'industrie ne prévoit pas d'allègement fiscal et parafiscal au profit des sociétés concernées.

Le retard qu'enregistre l'application de ces deux programmes demeure le principal indice des difficultés de la mise à niveau de l'outil de production algérien, dans le cadre d'une préparation à la concurrence internationale. Un protocole d'accord a été récemment signé entre la Confédération algérienne du patronat (CAP) et l'unité de gestion du programme d'appui aux PME de l'UE. Il porte sur la mise à niveau de 1.500 entreprises sur les 3.000 comprises dans le plan de l'UE, pour un montant de 17 millions d'euros, financé dans le cadre du plan MEDA 1 (1999). Ce programme n'a ainsi effectivement démarré qu'une année après la signature de l'accord d'association avec l'UE. Lorsqu'on sait que le délai minimal pour la mise à niveau d'une société est, selon les opérateurs économiques, de 18 mois, le risque que le désarmement tarifaire total prenne de court la production algérienne, déjà mise à

mal par la réduction du taux moyen de protection douanière (17% actuellement), est élevé.

Le programme de mise à niveau du ministère de l'industrie lancé en 2000 n'est pas en meilleur état, il concerne pour l'instant encore moins de sociétés que celui du ministère des PME-PMI. Même s'il avance « concrètement sur le terrain », de l'avis de Fatima Semid, de la direction générale de la restructuration industrielle au ministère de l'industrie : 220 entreprises ont ainsi manifesté leur intérêt pour le dispositif mis en place par le ministère. Les demandes d'adhésion de 136 entreprises ont été examinées par le comité national de la compétitivité industrielle, institué le 16 juillet 2000, 98 de ces demandes ont été retenues (40 d'entreprises publiques et 48 d'entreprises privées).

Fatima Semid reconnaît «une certaine lenteur des procédures », mais elle estime que l'inscription volontaire de ces 98 entreprises au programme sera «un exemple pour toute les autres » et devrait «accélérer le processus de mise à niveau de l'économie nationale» : 47 de ces 98 entreprises ont déjà lancé leurs études de diagnostic.

Une partie du patronat, représentée par le Forum des chefs d'entreprises (FCE), demeure cependant dubitative devant cet étalage des performances gouvernementales. Elle rappelle que le démantèlement tarifaire est déjà très avancé depuis la promulgation de l'ordonnance du 20 Août 2001, qui a réduit le tarif douanier maximal à 30%. Elle rappelle aussi que la réduction progressive des taux de douane frappant les marchandises en provenance de la zone UE n'attendra pas l'instauration de la zone de libre-échange : elle commencera dès l'entrée en vigueur de l'accord d'association.

Ni les chiffres du ministère de l'industrie, ni l'adhésion de la CAP au programme de mise à niveau des PME ne semblent impressionner le FCE qui, sans être un syndicat patronal, est considéré comme la tête pensante des opérateurs économiques nationaux. La principale critique du FCE face à la stratégie gouvernementale de mise à niveau est justement... « l'absence de stratégie ». pour le président de l'organisation patronale, Omar Ramdan, cette « multiplicité de plans » est censé prouver que le gouvernement s'occupe de la mise à niveau de l'outil de

production, alors qu'en réalité ce n'est pas le cas : « il faut que tous ces plans soient fusionnés en un seul, qui serait coordonné par une autorité gouvernementale unique », suggère-t-il.

Omar Ramdan rappelle que le FCE avait proposé que l'état mette la main à la poche en dégageant 52 milliards de dinars pour la première étape d'une mise à niveau qui concernerait 1000 sociétés. Ces 52 milliards financeraient des études de diagnostic ainsi que certains « investissements non matériels », comme la formation des personnels. Pour lui, les solutions existent, comme « les crédits à long terme et les crédits bonifiés » ; ces solutions permettraient aux sociétés concernées de financer ces investissements immatériels sans recourir aux largesses du Trésor public.

En plus de toutes ces contraintes il convient d'ajouter la question des prix internes de l'énergie actuellement administrés, posées par des membres influents de l'OMC ,face à l'adhésion de l'Algérie au sein de cette organisation .

#### **4)-Les prix de l'énergie :**

Les accords d'associations des pays du Maghreb avec l'Union européenne stipulent que les importations des pays de cette union exonèrent des droits de douanes tous les produits à l'exception des produits pétroliers et certains produits alimentaires .Or les exportations de l'Algérie vers celle-ci sont essentiellement constituées d'hydrocarbures, comme il a été déjà souligné auparavant. Comment peut-on alors interpréter cette disposition concernant les importations des produits pétroliers par les pays de l'UE, dans ces accords d'association ayant pour objectif d'appliquer les dispositions du libre-échange entre les deux partenaires. Si le principe de réciprocité en ce qui concerne tous les produits et services, objet des échanges n'est pas respecté entre l'UE et l'Algérie, sur le plan du prix interne de l'énergie de cette dernière, des questions sont posées par certains pays membres de l'OMC .

En effet, lors du quatrième round qui s'est tenu entre le 20 et le 23 mai 2003, l'Algérie a été tenue d'inclure les questions énergétiques dans son cycle de négociations avec l'OMC. Les discussions portent essentiellement sur le prix intérieur des produits

énergétiques actuellement administrés par l'état. En effet, comparativement à ceux appliqués par les pays membres de l'OMC, ces prix en Algérie se trouvent relativement bas. D'ailleurs, l'adhésion de la Russie à l'OMC se trouve aussi confrontée à la même question .

Les ministres algériens du commerce et de l'énergie ont eu à signaler que l'Algérie continue d'appliquer des prix administrés aux produits de ce secteur et qu'elle est appelée à les réviser à la hausse conformément aux règles et mécanismes du marché. En principe, c'est sur la base de ce que pourrait obtenir la Russie sur cette question pour son adhésion à l'OMC que l'Algérie déterminera les correctifs et révisions qu'elle sera appelée à opérer au sein de ce secteur.

Il est possible de souligner les travers auxquels doit faire face l'Algérie, que ce soit dans son accord d'association avec l'UE ou son projet d'adhésion à l'OMC :

- La non réciprocité du libre-échange tous produits confondus avec les pays de l'UE. Or 97% de la valeur de ses exportations sont constitués d'hydrocarbures.
- Les exportations algériennes d'hydrocarbures sont libellées en dollars alors que le paiement de ses importations s'effectue essentiellement en euros qui ne cesse de s'apprécier par rapport à la monnaie américaine.
- l'une des principales exigences de certains pays membre de l'OMC est la libéralisation des prix intérieurs de l'énergie pour accepter l'adhésion de l'Algérie au sein de cette organisation. Or les ressources énergétiques constituent la principale richesse en ressources naturelles de ce pays. Si l'Algérie n'a plus la capacité de mener une politique de développement ayant pour instrument décisif une politique des prix internes de l'énergie attrayante vis à vis de l'investissement en général et de l'investissement étranger en particulier, sur quoi peut-elle compter ?.

Il est donc possible d'interpréter l'accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne d'une part et le projet d'adhésion de l'Algérie à l'OMC d'autre part comme une ouverture du marché

algérien aux produits et services des pays de l'UE et de l'OMC sans contre-partie significative pour l'Algérie, car cette dernière n'a en réalité que des hydrocarbures à exporter, le reste étant actuellement et dans l'immédiat négligeable.

Il convient d'ajouter par ailleurs que tous les accords d'association et d'adhésion reviennent en fait à une libéralisation de la circulation des biens et des services exception faite des hydrocarbures d'une part et une restriction sélective si ce n'est pas une interdiction de la circulation de la main d'oeuvre.

A ce niveau d'analyse, il convient de souligner, dans ces conditions, la difficulté d'admettre l'opportunité sociale de ces accords, pour l'Algérie, à moins de mettre en place parallèlement une stratégie visant son intégration au sein de l'un des regroupements régionaux dominants.

## BIBLIOGRAPHIE

### Périodiques

Les Temps Modernes  
Problèmes Economiques  
Revue d'Economie Industrielle  
Revue d'Economie Politique  
L'Economie Mondiale  
Alternatives Economiques  
Apsi Algériens Investment Focus  
Le Monde Diplomatique  
Le Monde  
La Tribune  
Saidal info Développement industriel et partenariat Groupe  
Saidal Algérie n° 6 ; 3° Trim 1998.

### Ouvrages et Divers

A.Benachenhou , L'Algérie Aujourd'hui un Pays qui gagne  
A.Benachenhou , Algérie : la modernisation maitrisée  
Yves Crozet Les grandes questions de l'économie  
internationale Paris,ed Nathan,1997  
Youcef Debboub Le nouveau mécanisme économique en  
Algérie ,Alger ,ed ,O.P.U. 2000.

Serge Gordellier Mondialisation au-delà des mythes ,Paris  
ed La découverte 1997.

Noreddine Ben Fréha Les multinationales et la  
mondialisation,enjeux et perspectives en Algérie,Alger et Dahlab  
1999.

Michel Rainelli Le commerce international , Paris, ed la  
découverte ,1998.

Rapport Partenariat : Cadre général et action de partenariat ,  
Algérie , 05/1999.

Documents [http : www.google.com/](http://www.google.com/).